

**Objet : Commande publique – Attribution marché CAA24019 - Acquisition d'un porteur poids lourd de 26 tonnes équipé d'une grue hydraulique et d'une benne**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,**

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°60 du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA24019 « Acquisition d'un porteur poids lourd de 26 tonnes équipé d'une grue hydraulique et d'une benne » et tout acte afférent à ce dossier,

Vu l'arrêté n°2024-053 en date du 25 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2023-094 et donnant délégation à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour l'acquisition d'un porteur poids lourd de 26 tonnes équipé d'une grue hydraulique et d'une benne

Vu la consultation engagée le 06 aout 2024,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

### **Décide**

**Article 1 :** Le marché « CAA24019 - Acquisition d'un porteur poids lourd de 26 tonnes équipé d'une grue hydraulique et d'une benne » étant allotis, est confié aux entreprises suivantes :

**Lot n°1 : Fourniture d'un châssis-cabine poids lourds de 26 tonnes 6X4/2**

**TRUCKS SOLUTIONS ALBERTVILLE RENAULT TRUCK - 73460 LA BÂTHIE**, pour un montant de **104 000,00 € HT** (montant extrait du BPU-DQE).

**Lot 2 : Fourniture d'une benne pour déchets ménagers à plaque de 19 ou 22m3 et lève conteneur électrique**

**TERBERG MATEC SAS – 91090 LISSES** pour un montant de **224 300,00 € HT** (montant extrait du BPU-DQE).

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 16 décembre 2024

Le Vice-Président en charge de  
la commande publique,  
Michel CHEVALLIER

